

Réf : DCM/2021-67/5.3/28-09

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 22-09-2021
Notifiée aux élus le : 22-09-2021
Date de l'affichage : 22-09-2021

OBJET :

INFORMATIONS PRISES PAR
DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

SÉANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le VINGT HUIT SEPTEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration : Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS et Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Stéphanie PIERRON

Rapporteur : Le Maire

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2021/86 MARCHÉ « TOILETTES MOBILES »
- 2021/87 DEMANDE SUBVENTION APPEL PROJET NUMÉRIQUE DES ÉCOLES
- 2021/88 DÉSIGNATION D'UN AVOCAT CGCB/PORT CROISADE
- 2021/89 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION LOCAUX FRIPERIE AV. DU 8 MAI
- 2021/90 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION LOCAUX FRIPERIE A. DEMESSIEUX
- 2021/91 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION LOCAUX PM 50 BD GAMBETTA
- 2021/92 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION LOCAUX CCAS 24 RUE N. LASSERRE
- 2021/93 MODIFICATION DE LA DÉCISION 63 MISE EN CONFORMITÉ DU CINÉMA
- 2021/94 DEMANDE DE SURSIS À L'EXÉCUTION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES EN DATE DU 15/04/2021
- 2021/95 RENOUELEMENT CONCESSION MONTOYA LOUIS
- 2021/96 RENOUELEMENT CONCESSION MORENO ANTOINE
- 2021/97 RENOUELEMENT CONCESSION TERME MARCEL
- 2021/98 RENOUELEMENT CONCESSION MAILLARD EMILIEENNE
- 2021/99 RENOUELEMENT CONCESSION GASC NÉE LAPORTE
- 2021/100 RENOUELEMENT CONCESSION PIOCH JUSTIN
- 2021/101 ANNULE ET REMPLACE LA N°78 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN POGELLI
- 2021/102 FOURNITURES CARBURANT

- 2021/103 AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION PROJET N
- RÉGION
- 2021/104 RENOUELEMENT CONCESSION CHAUVIN YVON
- 2021/105 RENOUELEMENT CONCESSION INGENIOUX ÉPOUSE
- GRANIER
- 2021/106 RENOUELEMENT CONCESSION CECCOTTI PAUL
- 2021/107 RENOUELEMENT CONCESSION MESSIEURS PARASMO/PANAFIEU/CALAZEL
- 2021/108 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CINÉMA

Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le 20/10/2021
ID : 030-213000037-20211020-DCM202167-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 20/10/2021

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication